



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 27 Août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Août à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à BAILLOLET sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 26

7 absents: Mme Legrand, Mme Wattelier, Mme Ledue, Mme Desbureau

M de Chezelles, M Robin, M Boinet

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE	
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE	
BURES EN BRAY	M. LÉVÊQUE JACKY	
BURES EN BRAY	Mme BRETON CHARLYNE	
CLAIS	M. LEBORGNE VINCENT	
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE	
CROIXDALLE	M. MARTEL JEAN-PAUL	
CROIXDALLE	M. LEFEBVRE LUC	
FREAUVILLE	M. MARTEL CHRISTIAN	
FRESNOY FOLNY	M. DEBURE GILBERT	
FRESNOY FOLNY	M. HAESAERT MEDARD	

Abs le 29.10.24

Abs le 29.10.24

FRESNOY FOLNY	Mme CAPLET CORINNE <i>Caplet</i>
FRESNOY FOLNY	M DUPUIS FRANCOIS <i>WDS</i>
GRANDCOURT	M. DECHEZELLES ARNAUD Abs excusé
GRANDCOURT	M. ROBIN EMMANUEL Abs excusé
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET ARMELLE <i>B</i>
LONDINIÈRES	M. DUMOUCHEL JEAN-MARIE <i>Dumouchel</i>
LONDINIÈRES	Mme MARTEL RÉGINE <i>Marcel</i>
LONDINIÈRES	M. HURARD FRANÇOIS
LONDINIÈRES	Mme DEPOIX MARIE-CLAUDE
LONDINIÈRES	Mme LEGRAND CATHERINE Abs excusée
LONDINIÈRES	Mme WATTELIER NATHALIE Abs excusée
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE <i>MB</i>
OSMOY SAINT VALERY	M. LECLERC DAVID Abs. Excusé -
PREUSEVILLE	M. VASSARD HERVÉ <i>Vassard</i>
PUISENVAL	Mme LEDUE SABINE Abs excusée
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. PEPIN MARTIAL <i>PePIN</i>
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. MOREL JEAN MARC <i>Morel</i>
SAINT PIERRE DES JONQUIÈRES	Mme BILLER BÉNÉDICTE <i>Biller</i>
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE BRUNO <i>Grandsire</i>
SMERMESNIL	Mme DESBUREAU RÉGINE Abs excusée
WANCHY CAPVAL	M. BOINET OLIVIER Abs excusé
WANCHY CAPVAL	M. TAFFIN GUY <i>Taffin</i>

Abs le 29.10.24
Abs le 29.10.24

1. Approbation du PV

Le PV du 03 Juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme Maryse Lermachain est nommée secrétaire de séance.

2. Résultat de la commission AO

La commission s'est réunie le 16 juillet dernier pour deux appels d'offres :

1. Maitrise d'œuvre pour l'extension de la Maison de santé

Reçu 9 offres de maîtrise d'œuvre.

Après analyse et classement, la commission a retenue l'offre de « Atelier Saint Georges », mieux disante avec la note de 96.34 /100. Montant de l'offre : 57 000€

Delib 24-043 Attribution de marché Moe Extension maison de santé

Le conseil communautaire délibère et décide de valider l'avis de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la maison de santé à :

Atelier Saint Georges – Bruno SAAS Architectes
SAS d'architecture
1637 rue du Bout d'aval
76690 Saint Georges sur Fontaine

Pour un montant de 57 000€ HT soit 68 000 € TTC.

Et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce marché.

2. Travaux pour la réhabilitation et la division d'un bâtiment industriel

Reçu 9 offres pour les 6 lots.

Certains lots 2 à 3 offres, 2 lots une seule offre (lot peinture et lot menuiserie extérieur), et un lot aucune offre (électricité). Estimation initiale des travaux : 332 650 € HT

La commission retient les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
01 - CURAGE - GROS ŒUVRE - CARRELAGE	PINOLI	45 305,64
02 - MEI - PLATRERIE - PEINTURE	JPC CARPENTIER	12 332,18
03 - VRD	PRC ATS	150 732,82
04 - PLOMBERIE	GOSSET	5 472,69
05 - ELECTRICITE	COURTOIS	9 996,00
06 - MENUISERIE EXTERIEUR	DELAVIGNE	18 302,00
	Total	Total 242 141,33

Delib 24-044 Attribution de marché de travaux bâtiment industriel

Le conseil communautaire délibère et décide de valider l'avis de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché selon les lots aux entreprises :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
01 - CURAGE - GROS ŒUVRE - CARRELAGE	PINOLI	45 305,64
02 - MEI - PLATRERIE - PEINTURE	JPC CARPENTIER	12 332,18
03 - VRD	PRC ATS	150 732,82
04 - PLOMBERIE	GOSSET	5 472,69
05 - ELECTRICITE	COURTOIS	9 996,00
06 - MENUISERIE EXTERIEUR	DELAVIGNE	18 302,00
	Total	Total 242 141,33

Et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce marché

3- Compétence Eau & Assainissement

A compter du 01/01/2026, la compétence Eau & Assainissement est automatiquement transférée aux EPCI.

Cette prise de compétence entraîne l'embauche de personnels qualifiés.

Information pour décision : La communauté de communes de Londinières souhaite transférer la compétence aux différents syndicats ou gestionnaire actuel.

Le conseil autorise Mme la Présidente à consulter plusieurs bureaux d'études afin d'obtenir des devis du coût de l'accompagnement du transfert de compétence.

4- Achat vente de terrain

Achat

Accord de principe pour la proposition d'acquisition de terrain de la propriété Chédru, pour une surface d'environ 2000m², au prix de 32 €/m². Le découpage précis reste à déterminer selon nos besoins.

Vente

Delib 24-045... Vente terrain à Monsieur Godefroy Jérôme

Le conseil communautaire délibère et décide de vendre une parcelle de terrain d'environ 1000m² de la zone d'activité à Monsieur Jérôme Godefroy, pour la somme de quinze mille euros, et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

5- Déchèterie

Mise à jour des contrats de reprise de matière :

Delib 24-046... Contrat reprise verre

Le conseil communautaire délibère et autorise à l'unanimité la signature du contrat type de reprise option filière verre avec Tourres & Cie pour 2024-2029.

Delib 24-055... Contrat reprise métal

Le conseil communautaire délibère et autorise à l'unanimité la signature du contrat type de reprise avec ArcelorMittal pour 2024-2029.

La création d'une zone de stockage des DEE est nécessaire, ainsi que la réparation de l'avaloir de la voirie basse.

Delib 24-047... Travaux déchèterie

Le conseil communautaire délibère et autorise à l'unanimité Mme la Présidente à signer le devis de la société Ambiances vertes d'un montant de 5721.95 € TTC.

Les batteries déposées à la déchèterie peuvent être revendues.

Delib 24-048... Reprise batterie CHIMIREC

Le conseil communautaire délibère et décide à l'unanimité d'approuver le contrat de reprise des batteries de la déchèterie avec CHIMIREC, au prix de 300€/tonne

6- Point personnel

 Tableau récapitulatif des montants du RIFSEEP applicables par cadre d'emplois									
Filière						Plafond IFSE annuel brut	IFSE annuel brut	CIA	Cia Prorata
ADMINISTRATIVE	Cat A	Groupe 1	ANGER	Sébastien	Directeur Général des Services	9000	7999,92	330	330
		Groupe 2							
	Cat B	Groupe 1							
		Groupe 2							
	Cat C	Groupe 1	JOURDAIN	Delphine	Secrétaire comptable	3000	2185,68	330	160,28
			LECOINTE	Justine		3000	1599,96	330	330
	Groupe 2								
TECHNIQUE	Cat A	Groupe 1							
		Groupe 2							
	Cat B	Groupe 1							
		Groupe 2							
	Cat C	Groupe 1	GOURRIER	Cyril	Agent technique et dechetterie	7000	3336	330	169,71
			BOUCHER	Rodolphe	Agent technique et dechetterie	2500	0	330	0
CAJOT			Nelson	Agent technique et dechetterie	2500	685,68	330	141,43	
	Groupe 2	THAURIN	Estelle	Agent technique	2500	500,04	330	66	

Delib 24-049 IFSE Mme Estelle Thaurin

Le conseil communautaire délibère et décide de porter le plafond de Madame Estelle Thaurin à 2500€ annuel, à compter du 01 juillet 2024.

Embauche de Mme Stéphanie Bayeux

Suite à la demande de détachement de Mme Delphine Jourdain, il est nécessaire de créer un poste secrétaire comptable, à plein temps.

Delib 24-050 Création de poste de Secrétaire Comptable

Le conseil communautaire délibère et décide d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de rédacteur, relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Secrétaire comptable à temps complet (35/35^{ème}), pour une durée déterminée de trois ans renouvelable.

Mme Bayeux débutera le 21 octobre 2024.

Le contrat de travail de Mme Delalande sera prolongé jusqu'à fin novembre, pour la formation de Mme Bayeux.

7- Amortissement

Sur le budget principal, le compte 2151 est sur-amorti pour 0.90 €. Ce suramortissement provient de l'exercice antérieur. Pour corriger cette erreur une délibération est nécessaire :

Delib 24-051 Suramortissement

Le conseil communautaire délibère et décide à l'unanimité d'opérer la reprise du compte 1068 à hauteur de 0.90€, pour corriger le suramortissement du compte 2151 de l'exercice précédent.

8- Contrat Opérationnel de Mobilité

Le document était joint à l'ordre du jour.

Dans le cadre de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), un nouveau périmètre géographique a été constitué : le bassin de mobilité, composé de plusieurs EPCI, est une échelle au sein de laquelle les mobilités du quotidien s'organisent.

Il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2024-2028, afin de créer et d'organiser des conditions favorables au développement des mobilités ;

- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents ;
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers ;
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données ;
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Delib 24-052 Contrat Opérationnel de Mobilité

Le conseil communautaire délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat opérationnel de mobilité, bassin de mobilité du littoral nord pour 2024-2028.

9- Musique à l'école

Delib 24-053

Le conseil communautaire délibère et décide de prendre en charge 40% des frais des interventions musicale à l'école, plafonnée à 1000€. Cette délibération est valable pour 2024 et reste valable pour les années qui suivent jusqu'à nouvel avis du conseil communautaire.

10- Seine Maritime Attractivité

Une participation financière de Seine Attractivité est possible pour la réalisation d'un projet touristique. Cette aide peut être attribuée aux communes ainsi qu'aux particuliers.

Pour tous renseignements, contacter :

Monsieur Jean-Marc DEVERRE

Directeur Général

02.35.12.10.10 ou 06.24.48.19.80

jean-marc.deverre@sma76.fr

11- Informations et Divers

Décision de l'ordonnateur

Information au conseil :

Utilisation de la fongibilité des crédits pour la restitution de la caution pour la location du bâtiment 24 rue du Général de Gaulle (Ambulance), après la vente du bâtiment.

Barnums (Jean-Paul MARTEL)

Les logos sont arrivés. La convention est signée avec le Crédit Agricole pour la participation au financement.

Plusieurs prêts : Communes de Bailleul Neuville, Londinières, et le Grenier de la Mothe.

Attention, veiller à rendre les barnums secs. La restitution des barnums se fera de préférence le mercredi (jour de présence des deux agents)

Conteneur supplémentaire (Jean-Paul MARTEL)

Les demandes de conteneurs supplémentaire doivent être faite par le particulier ou professionnel à sa commune de résidence, puis de la commune à la Communauté de Communes.

Le prix de conteneur supplémentaire :

Bac 240 L = 45€

Bac 600 L = 150€

Lettre Intercommunale (Jacky LEVEQUE)

La prochaine lettre intercommunale sera publiée mi-octobre et sera distribuée dans la foulée.

Réunion de travail le 28 août à 10h00 à la Communauté de Communes.

Chaque commune peut communiquer les dates des manifestations à venir, jusqu'à fin janvier 2025 par mail à Justine.

Arrivé nouveau praticien à la Maison de Santé (Jacky LEVEQUE)

Mme Karen Gautier, s'installe dans le local n°7 (cabinet dentaire) en tant que Psychologue.

Ses coordonnées seront diffusées dans la lettre interco et sur le site de la Communauté de Communes.

Maison de Santé (Jacky LEVEQUE)

Suite de l'accident d'un véhicule dans le mur. L'assurance a donné son accord pour la réalisation des réparations.

PLUi

Dates des prochaines réunions :

- Réunion publique le 8 octobre
 - o 14h00 à la salle des fêtes de CLAIS
 - o 18h00 à la salle des fêtes de WANCHY CAPVAL
- Réunion de travail PADD le 15 octobre à 15h00 à la mairie de LONDINIÈRES

Vœux Communauté de Communes

La date est fixée au 31 janvier 2025.

Le lieu reste à déterminer.

Préfecture

Courrier de Monsieur Jean-Benoît Albertini, préfet : Pascal Vion, sous-préfet de Dieppe, est nommé directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2024

Démission de Monsieur Vassard (Hervé Vassard)

Monsieur Vassard annonce que sa démission de son poste de maire a été acceptée par la préfecture.

Jusqu'à l'élection des nouveaux maires et adjoints, M. VASSARD (qui reste conseiller municipal) conserve ses fonctions de conseiller communautaire et vice-président.

Son successeur au poste de conseiller communautaire sera le nouveau maire sauf refus de celui-ci de siéger. Dans ce cas, le suivant de liste sera désigné.

Enfin, il conviendra de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

Les élections municipales auront lieu le 6 et 13 octobre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50

De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal

